

SIRS Montagny-en-Vexin- Parnes 3 Place de la mairie
60240 Montagny-en-Vexin Tel 03.44.49.92.18
E.mail : secretariat@sirs-montagnyenvexin.fr

FICHE D'AUTORISATION à l'attention de l'accompagnatrice du ramassage scolaire

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ENFANT

Nom : Prénom :
Date de Naissance :
Classe :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES PARENTS

Nom du père : Prénom du père :
Adresse :
Numéros à joindre en cas d'urgence :
Domicile : Portable : Travail :
Lieu de travail
Nom de la mère : Prénom de la mère :
Adresse
Numéros à joindre en cas d'urgence :
Domicile : Portable : Travail :
Lieu de travail

J'autorise mon enfant d'âge primaire à rentrer seul OUI NON (*barrez la mention inutile*)

J'autorise ces personnes à prendre en charge mon enfant en cas de besoin

1. Nom : Prénom : Qualité :
Tel. Domicile : Tel. Portable :
Adresse :

2. Nom : Prénom : Qualité :
Tel. Domicile : Tel. Portable :
Adresse :

3. Nom : Prénom : Qualité :
Tel. Domicile : Tel. Portable :
Adresse :

En cas de changements, vous devez prévenir l'accompagnatrice et l'enseignante par écrit la veille.

J'ai pris connaissance du règlement et l'accepte le/..../..... à

Signature du représentant légal

RAPPELS POUR LE RAMASSAGE SCOLAIRE

Les circuits fonctionnent les jours scolaires du lundi au vendredi

Les horaires de l'école sont les suivants : *(accueil des enfants 10 minutes plus tôt)*

Montagny-en-vexin 9h à 12h - 13h30 à 16h30

- 1°) L'inscription au transport scolaire est obligatoire. Voir ci-joint
- 2°) Pour les enfants scolarisés en classe maternelle, un des parents ou une personne autorisée doit être obligatoirement présent à la prise en charge le matin et après le repas au départ de Parnes, au retour le midi et le soir à Parnes.
Soyez présents à l'arrêt de bus 5 minutes avant l'heure prévue que ce soit pour le circuit aller que pour celui du retour.
Les enfants d'âge primaire peuvent être autorisés à rentrer seuls chez eux. L'autorisation doit être signée des parents.
- 3°) Les enfants seront déposés aux arrêts de leur domicile.
Les cars ne s'arrêteront qu'aux arrêts aménagés et déterminés par chaque Commune.
- 4°) Pour une meilleure sécurité des enfants, nous vous demandons de respecter les emplacements réservés aux cars scolaires.
- 5°) Si certains enfants n'ont pas une attitude appropriée dans le car (*indiscipline, insultes, mauvais comportement...*), des avertissements écrits seront adressés aux familles par courrier, et des exclusions *pourront être appliquées*.
- 6°) Les ceintures de sécurité sont bouclées pendant toute la durée des trajets.
- 7°) Les enfants ne sont pas autorisés à monter dans le car avant l'arrivée de l'accompagnatrice.
- 8°) Pour des raisons de sécurité et de responsabilité, les enfants non scolarisés au sein du Regroupement Pédagogique du SIRS ne sont pas autorisés à emprunter le ramassage scolaire.
- 9°) **En cas d'absence des parents au retour du car**, si aucune solution n'existe, l'enfant sera confié à l'autorité municipale de Parnes.
La répétition des retards pourra entraîner l'exclusion provisoire ou définitive du service.
- 10°) Les horaires du ramassage seront affichés en mairie (à partir de fin août).

* Voir aussi le règlement de sécurité et de discipline applicable aux services de transports scolaires départementaux : <http://www.oise-mobilité.fr>

Semaine Habituelle

CAR	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
Aller le matin				
Retour le midi				
Aller déb.Ap Midi				
Retour le soir				

En cas de changement, utiliser le tableau en le modifiant et le remettre à l'accompagnatrice.

Pensez également à prévenir l'école et le service périscolaire.

Si vous avez besoin de nouveaux tableaux, n'hésitez pas à en demander l'accompagnatrice.